Solaire
Evolutions
réglementaires et tarifaires

DREAL des Pays de la Loire

Mission énergie et changement climatique
16 décembre 2009

Solaire: perspectives (1)

- La capacité installée devrait atteindre 200 MW dans les mois à venir et 1100 MW à l'horizon 2012.

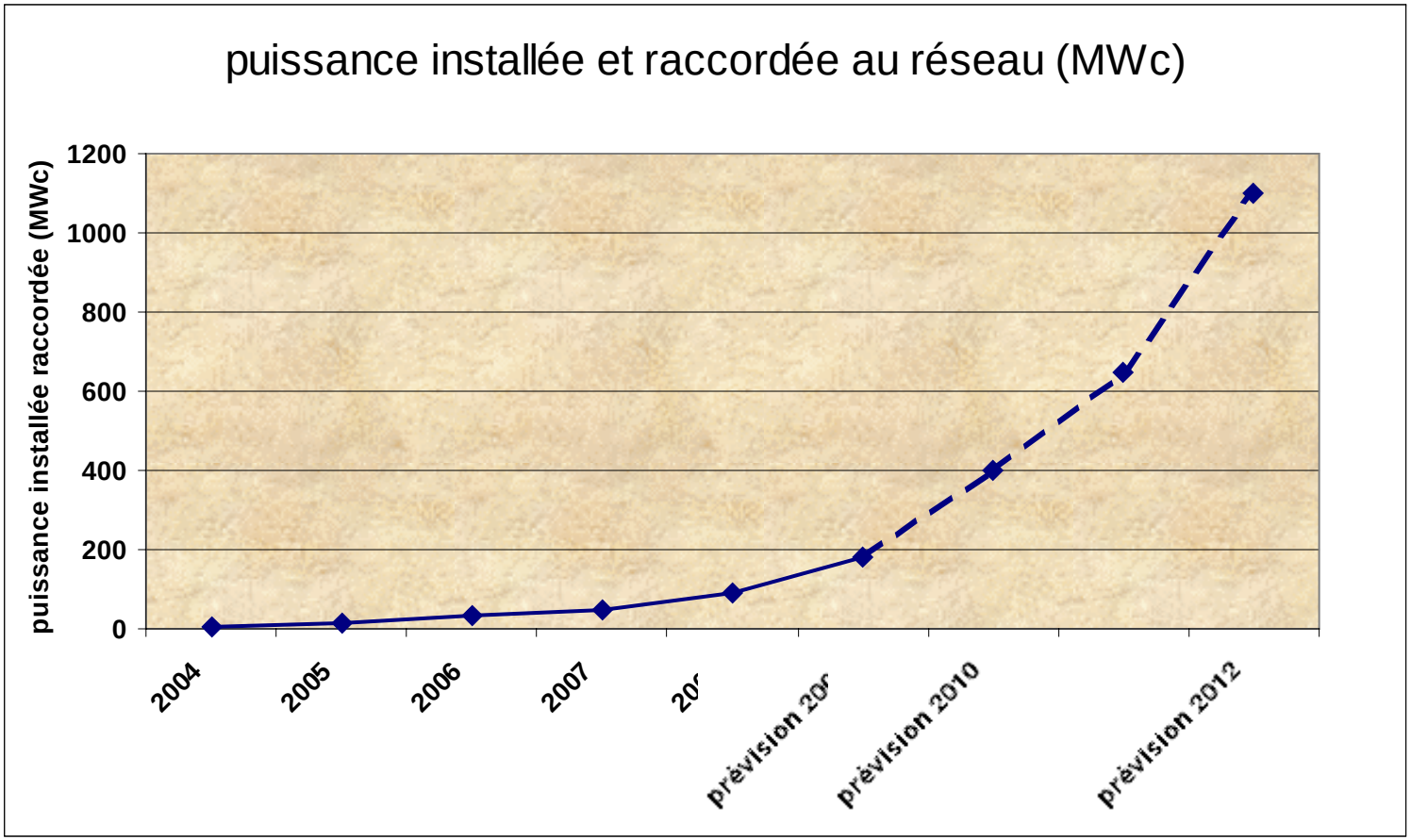

Année	2008	fin sept 2009	objectif 2020
Puissance crête installée	80 MW	135 MW	5400 MW

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer

Solaire: perspectives (2)

- Déclarations: près de 2000 MW de projets jusqu'à 4,5 MW à mi-septembre 2009

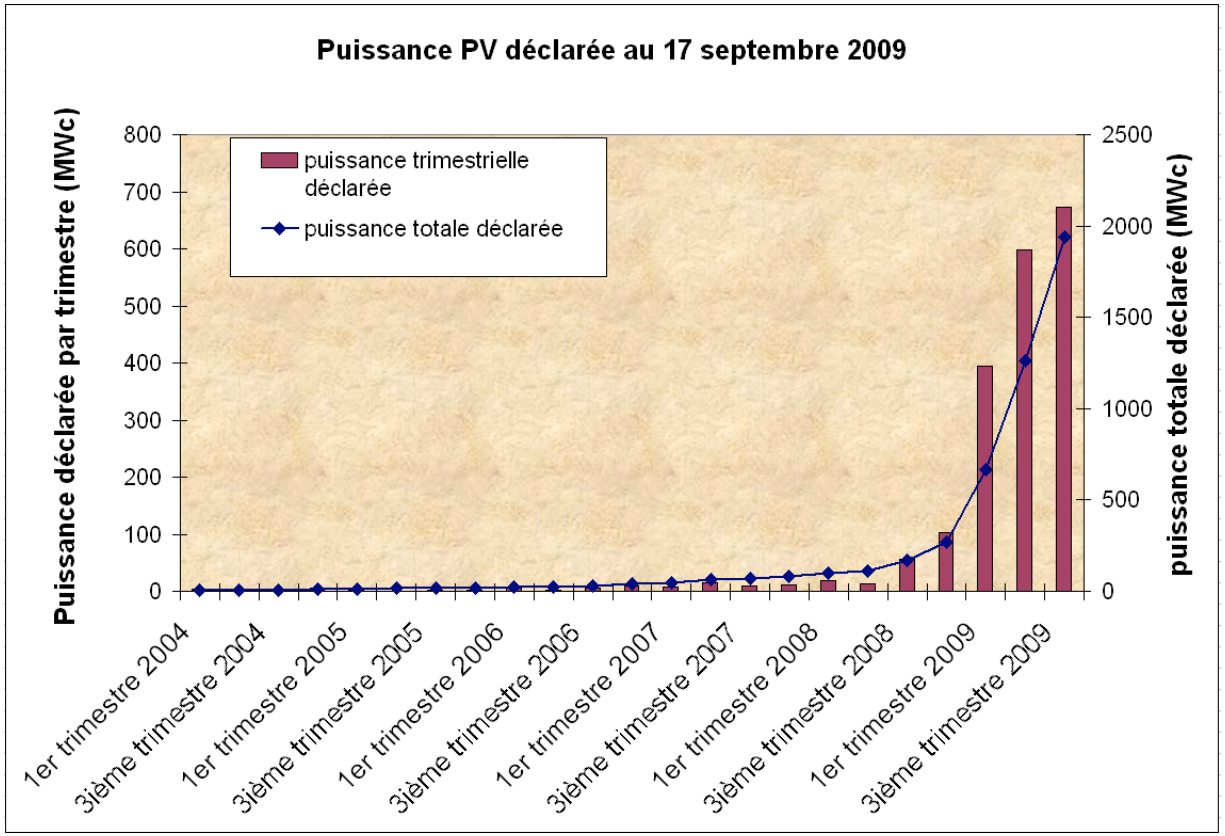

- Demandes d'autorisation: environ 1900 MW de projets > 4,5 MW à début octobre 2009

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer

Solaire: simplification et clarification administrative

- **Mesures prises**
  - Pour les installations de puissance inférieure ou égale à 250 kWc :
    - Suppression du CODOA (certificat ouvrant droit à obligation d'achat)
    - Suppression de la déclaration d'exploiter
  - Pour les installations au sol de puissance supérieure à 250kWc :
    - Permis de construire avec étude d'impact et enquête publique
  - Logiciel Ampère pour la télé-déclarations des installations entre 250 et 4500 kWc
  - Simplification contrats d'achat EDF OA: de 50 à 6 pages
  - Mise en place d'une procédure simplifiée ERDF / EDF OA
- **Mesures à venir (loi Grenelle 2)**
  - Hors zones sauvegardées, le permis de construire, la déclaration préalable et les dispositions d'urbanisme (couleur tuiles, type de matériaux…) ne pourront plus s'opposer à l'installation de dispositifs PV. Ils peuvent toutefois comporter des prescriptions pour assurer une bonne intégration dans la bâti et dans l'environnement avoisinant. La déclaration préalable au titre de l'urbanisme est maintenue pour les installations sur toiture.
  - Toute personne morale peut installer et exploiter une installation photovoltaïque et bénéficier de l'obligation d'achat, y compris les établissements publics de l'Etat et des collectivités.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer

Solaire: synthèse des procédures

3kWc | 250 kWc | 4,5 MWc

Déclaration ou autorisation d'exploiter au titre du droit électrique (valable au sol et sur toiture)

Installations réputées déclarées	déclaration préalable	autorisation préalable

Déclaration ou autorisation au titre du code de l'urbanisme (valable au sol uniquement)

cas général	Déclaration préalable si h>1,80	Déclaration préalable	permis de construire
site classé, secteur sauvegardé	déclaration préalable	permis de construire	

Evaluation environnementale et information du public

Etude d'impact
Enquête publique

3kWc | 250 kWc | 4,5 MWc

Certificats ouvrant droit à obligation d'achat (valable au sol et sur toiture)

non	oui

Démarche auprès du gestionnaire de réseau et du distributeur d'électricité (valable au sol et sur toiture)

oui - guichet unique gestionnaire de réseau qui transmet à EDF OA

Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer

Solaire

Appel d’offres centrales au sol

Modalités administratives

Modalités administratives:

- Clôture de la remise des offres: 25 janvier 2010
- L'appel d'offre ne dispense pas d'obtenir les autorisations d'urbanisme.
- Engagement à héberger une station de recherche gérée par l'INES
- Exigences de stockage en Corse et dans les DOM

Tous les projets sont désormais soumis à:

- **enquête publique**
- **étude d'impact environnementale**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer

Contenu d'un dossier de candidature

- Description du projet et de la technologie utilisée
- Document attestant de la maîtrise foncière
- Document attestant de la possibilité de raccordement
- Document certifiant le rendement de l'installation ou des panneaux
- Délibération du conseil municipal et avis du maire ou de l'autorité d'urbanisme compétente
- PRIX de vente de l'électricité proposé
- **Dossier d'évaluation préliminaire des impacts environnementaux**

Transmis au préfet de région 2 mois avant remise de l'offre → **consultation des services** **rédaction d'un avis** → Transmission de l'avis à la CRE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer